

**B.T.S. AUDIOVISUEL**  
**Année scolaire 2018-2019**

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant des études du second cycle long.

Admission sur dossier.

Saisie obligatoire de la candidature sur le site **www.parcoursup.fr** (entre le 22 janvier et le 13 mars 2018).

**DUREE DES ETUDES**

Deux ans.

**REGIME ETUDIANT**

Les étudiants de la section de Techniciens Supérieurs bénéficient :

- des bourses d'enseignement supérieur (dossier à constituer dans l'établissement d'origine avant le 30 avril)

**HORAIRE DES COURS**

Tous les cours prévus à l'emploi du temps sont obligatoires.

*Extrait du règlement*

Les absences prévisibles font l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée au conseiller d'éducation. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables.

Une absence à un contrôle entraîne la note zéro sauf cas exceptionnel.

Tout étudiant qui s'absente des cours sans motif s'exclut lui-même de l'établissement.

L'emploi du temps s'inscrit dans l'horaire des cours de l'établissement du lundi au vendredi :  
matin 8 h 00 à 12 h 00 - après-midi 13 h 30 à 17 h 30. (lundi matin début des cours à 9 h 00).

## TARIFS ANNUELS

Les écoles catholiques se veulent ouvertes à tous. Dans cet esprit, nous souhaitons que les plus favorisés aident les autres. Une échelle de participation a été établie, basée sur le montant de l'imposition. Il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie que vous trouvez ci-dessous.

Un relevé « d'Avis d'Impôts sur le revenu » complet sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement, le cas échéant le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Catégories	Impôt sur le revenu net 2016	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	1 805 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	2 091 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	2 285 €
D	Supérieur à 7 000 €	2 530 €

**Demi-pension :** **1 233.00 €**

**Frais divers :** **160 €** (estimation)

(Assurances, tee-shirt, fournitures diverses, cotisations)

*Internat possible pour quelques étudiants après entrevue avec le chef d'établissement (pas d'hébergement le week-end). Tarif : 4 575 €.*

La facture annuelle est adressée fin septembre. Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (8 prélèvements le 5 de chaque mois d'octobre à mai).

### JOURNEES PORTES OUVERTES



**Samedi 27 janvier 2018 : 13 h 30 - 17 h**

**Samedi 24 mars 2018 : 9 h 30 - 12 h00  
13 h 30 - 17 h 00**